

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2014 DU CONCOURS EXTERNE  
D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX**

Le centre de gestion des Landes a organisé en 2014 le concours d'infirmier territorial en soins généraux en partenariat avec les centres de gestion de la région Aquitaine.

Il s'agit de la première session ouverte depuis la réforme de ce cadre d'emplois instauré par le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux et par le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Le concours d'infirmier en soins généraux est dorénavant un concours de catégorie A et ne comporte qu'une seule épreuve orale d'admission.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	% de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats admis (% des présents)
24	74	61	82.4%	12.67/20	18/20	5.5/20	13.91/20	24	39.3%

Tous les postes ont été pourvus.

**STATISTIQUES:**

Origine géographique des candidats			Sexe	
CDG organisateur	Région Aquitaine	Autres départements	Hommes	Femmes
27 (36.48%)	28 (37.83%)	19 (25.67%)	7 (9.46%)	67 (90.54%)

**PREPARATIONS DES CANDIDATS :**

	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	8.2 %	8.3 %
Préparation personnelle	73.8 %	83.3 %
Autre	1.6 %	-
Non renseigné	16.4 %	8.3 %

## PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose d'une unique épreuve orale d'admission :

**Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

Ces épreuves ont eu lieu les 6 et 7 février 2014 à Mont de Marsan. Compte tenu du nombre de candidats, le jury s'est scindé en deux groupes d'examineurs. Chaque groupe d'examineurs était composé d'un élu, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

Une réunion préalable aux épreuves a permis aux membres du jury de déterminer les critères d'évaluation suivants :

- Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel
- Connaissance de l'environnement territorial et du milieu institutionnel
- Motivation
- Aptitude à exercer les missions d'infirmier en soins généraux.

Le jury souligne que certains candidats ne connaissent pas suffisamment l'environnement dans lequel ils exercent ou vont exercer. Il paraît essentiel que les lauréats de ce concours disposent, en tant qu'agent de catégorie A, d'un minimum de connaissances sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Au vu de l'homogénéité suffisante des notes attribuées par les 2 groupes d'examineurs, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

*Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.*

*Le président, Jean-Marc Larre*